



Conditions et règlement de l'animation « Chasse à l'oeuf » organisée par le Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac Samedi 9 avril 2022 après-midi

ARTICLE 1 – OBJET

Le Centre Aquatique propose une animation « chasse à l'œuf » qui se déroulera le samedi 9 avril 2022 après-midi. Les espaces extérieurs, les bassins et les vestiaires de l'équipement seront les lieux où les œufs seront cachés.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Réservée aux enfants de 2 à 10 ans.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Bottes conseillées pour les espaces extérieurs et tenue de bain obligatoire pour accéder aux bassins. Pas d'entrée visiteur.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Le nombre de places pour cette animation est limité.

Les inscriptions sont prises à l'accueil du Centre Aquatique du lundi 21 mars au mardi 5 avril 2022. Le paiement s'effectue au moment de la réservation.

La participation à l'animation vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 4 – TARIFS

Enfant de 2 à 10 ans : 4 €

Adulte accompagnateur baigneur : 3 €

L'accueil sera ouvert de 14 h à 15 h 30. Passé cet horaire, l'accès au Centre Aquatique sera fermé pour le déroulement de l'animation.

L'animation se déroulera dans un premier temps sur l'espace extérieur et s'enchaînera sur les bassins. Un tarif unique est proposé, même si l'enfant participe uniquement aux animations intérieures ou inversement.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT

Accueil des participants dans le hall du Centre Aquatique à 14 heures.

Consignes pour le déroulement de l'après-midi avant le début des épreuves, à 14 h 30. Un goûter sera offert en fin d'après-midi, vers 17 h 30 pour clôturer l'animation.

ARTICLE 6 – RECOMPENSES

Les différentes chasses à l'œuf proposées sur les espaces extérieurs et intérieurs seront l'occasion pour tous les enfants de repartir avec leurs trophées chocolatés. Dans chaque catégorie, les plus chanceux emporteront le trésor de la journée.